

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ACCUEIL DE LOISIRS JEUNESSE ALJ 11-14 ANS

L'Association propose à ses adhérents un Accueil de Loisirs Jeunesse (ALJ) de 09h30 à 18h (hors repas) :

- Les mercredis après-midi lors des périodes scolaires,
- Du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires,
- Fermeture annuelle : deux ou trois semaines en août et une semaine en décembre.

Cette activité est soumise à la réglementation de la DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) garante de sa bonne application. Elle fait l'objet d'une déclaration renouvelée chaque année.

1/ ACCUEIL

Les jeunes sont accueillis à **La Bâtisse**, 102 Chemin des Chassagnes, 69350 La Mulatière.

HORAIRE D'ACCUEIL		
	MATIN	APRES-MIDI
ARRIVEE	entre 9h30 et 10h	entre 13h30 et 14h
DEPART	12h	entre 17h et 18h

Ces temps d'accueil peuvent être **modifiés** certains jours notamment lors des sorties. Ces changements sont indiqués sur le **planning des activités remis avant chaque vacance**.

DEJEUNERS

Aucune restauration n'est proposée. En cas de sortie à la journée, les jeunes apportent leur propre pique-nique.

RETARDS

Les parents et les jeunes ont le devoir de prévenir la Responsable Jeunesse de tout imprévu, retard, absence... En cas de retards répétés, l'Association se réserve le droit de suspendre les réservations à l'accueil de loisirs.

AUTORISATION DE SORTIE

A la fin des activités, un jeune inscrit à l'ALJ peut quitter seul l'accueil de loisirs avec une autorisation de sortie signée par ses représentants légaux. Sans cette autorisation, les jeunes ne peuvent être récupérés que par un adulte autorisé (une tolérance peut être accordée pour les grands frères et sœurs autorisé(e)s).

2/ MODALITE D'INSCRIPTION

L'accueil du jeune nécessite une adhésion familiale annuelle de 13€, une cotisation annuelle de 5€ à l'ALJ, une inscription et une réservation.

INSCRIPTION A L'ALJ

L'inscription est la constitution du dossier administratif. Elle est valable l'année scolaire de septembre à août. L'inscription est à renouveler chaque année. **Le dossier d'inscription est à rendre à l'accueil :**

- Fiche d'inscription et fiche sanitaire de liaison (recto verso),
- Carnet de santé du jeune (à jour des vaccinations obligatoires),
- Projet d'accueil individualisé (PAI) si besoin,
- RIB (si prélèvement automatique).

Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

Pour une première inscription à l'ALJ, un temps de rencontre physique ou téléphonique sera organisé avec la Responsable Jeunesse pour l'explication du fonctionnement de la structure.

Lors de l'inscription, la famille est invitée à signaler les problèmes de santé ou de comportement du jeune afin que celui-ci soit accueilli dans les meilleures conditions.

Attention :

Aucune sortie n'est autorisée sans un dossier à jour.

RESERVATION

La réservation est la demande de place pour des mercredis ou des vacances scolaires. Elle se fait à tout moment, dans le respect du calendrier des réservations, auprès des accueils de La Bâtisse & du Bateau Lavoir. **La réservation n'est effective qu'avec le paiement.**

Pour les familles en prélèvement automatique, la demande de réservation peut se faire par mail à contact@bat-mulatiere.fr

Pour les mercredis :

Les réservations se font entre chaque période de vacances directement sur les plannings d'activités des mercredis.

Absence facturée sauf si annulation avant le vendredi précédant le jour à annuler ou sur présentation d'un certificat médical.

Pour les vacances scolaires :

Les réservations commencent deux semaines avant le début de chaque vacance scolaire et quatre semaines avant les vacances d'été. Elles se poursuivent en fonction des places disponibles.

Toute réservation est définitive et sera facturée en cas d'absence non justifiée par un certificat médical.

4/TARIFS ET FACTURATION

- Adhésion familiale annuelle de 13€,
- Cotisation annuelle de 5€ à l'ALJ,
- Supplément indiqué sur les programmes selon les activités (50% du prix des activités payantes).

En cas de facture impayée, une famille ne peut plus inscrire son enfant aux activités de l'ALJ.

Les paiements s'effectuent au moment de la réservation. Les moyens de paiement sont :

- Espèces,
- Chèques, chèques vacances,
- Prélèvement automatique mensuel (facture mensuelle envoyée par mail),
- Carte bancaire à l'accueil,
- Bons vacances (uniquement pour les séjours).

5/ INFORMATIONS PEDAGOGIQUES

PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique est un outil précisant les moyens mis en œuvre pour répondre aux objectifs du projet éducatif. Il est travaillé collectivement par l'équipe pour une année complète. Il est disponible sur demande à l'accueil de la Bâtisse & du Bateau Lavoir.

VIE EN COLLECTIVITE

Des règles de vie sont établies pour accueillir au mieux vos adolescents et garantir le bon déroulement des activités. L'équipe, les jeunes, les responsables légaux participent au respect de ces règles :

- Avoir un comportement et un langage respectueux et non violent vis-à-vis de ses camarades, de l'équipe, des utilisateurs de la Bâtisse & du Bateau Lavoir et des intervenants extérieurs,
- Ecouter et respecter les consignes de sécurité,
- Prendre soin du matériel et des installations,

- Il est déconseillé d'apporter des objets personnels et/ou de valeur (téléphone portable, jeux, cartes, bijoux...) L'Association ne pourra être tenue responsable de la perte, de la détérioration ou du vol de ces objets.

Les dégradations volontaires (de locaux, de matériel ou de végétation) seront sanctionnées et les frais occasionnés pour d'éventuelles réparations seront à la charge des familles.

6/ DIVERS

DEPLACEMENTS

Pour accompagner les jeunes sur les lieux d'activités, différents transports sont utilisés :

- Transports en Commun Lyonnais,
- Mini-bus,
- Cars de tourisme.
- Voitures des permanents

ASSURANCE

L'Association est assurée auprès de la MAIF. Les incidents survenus dans le cadre de l'accueil de loisirs peuvent faire l'objet d'une déclaration auprès de l'assureur.

TRAITEMENTS ET FRAIS MEDICAUX

En cas de traitement médical, les médicaments doivent impérativement être accompagnés de l'ordonnance et remis en main propre au Responsable Jeunesse. Dans le cas contraire, aucun médicament ne pourra être donné à l'enfant.

En cas de maladie contagieuse et/ou de traitement médical non compatible avec la vie en collectivité, l'Association se réserve le droit de refuser votre enfant. Des frais médicaux peuvent être avancés par l'Association (médecin, pharmacie, hôpital...). Ces frais devront être rapidement remboursés par la famille.

7/ CONTACTS UTILES

RESPONSABLE JEUNESSE Chérianne LANGUER 07 64 35 35 53 / 06 62 79 10 11 responsable.jeunesse@bat-mulatiere.fr	Interlocutrices principales Informations pédagogiques, Annulations, retards...
INFORMATRICE JEUNESSE Natacha RADISSON 06 62 79 10 11 mediation.jeunesse@bat-mulatiere.fr	
ACCUEIL LA BATISSE 04 78 50 07 36 102 Chemin des Chassagnes, 69350 La Mulatière Du Mardi au Vendredi de 9h-12h/13h30-18h30 contact@bat-mulatiere.fr	Réception des dossiers d'inscriptions, Planning d'activités Réservations, Paiements.
ACCUEIL LE BATEAU LAVOIR 04 78 86 95 78 8 Place Général Leclerc, 69350 La Mulatière Du mardi au vendredi 13h30-18h30 contact@bat-mulatiere.fr	
SECRETAIRE DE DIRECTION Jessica GOURNAY 04 78 50 07 36 secretariat.direction@bat-mulatiere.fr	Facturation.
COORDINATEUR ENFANCE / JEUNESSE Quentin VERICEL 07 64 74 77 20 coordination.animation@bat-mulatiere.fr	Informations pédagogiques et organisationnelles du secteur enfance/jeunesse.

CALENDRIER DES RESERVATIONS ACCUEIL DE LOISIRS 2024-2025 ALJ 11-14 ANS

Pour réserver, votre dossier d'inscription doit être à jour. Les réservations se font auprès des accueils de La Bâtisse & du Bateau Lavoir. La réservation n'est effective qu'avec le règlement. Pour les familles en prélèvement automatique, la demande de réservation peut se faire par mail à contact@bat-mulatiere.fr sous réserve des places disponibles. Pour toute demande, contactez l'accueil de La Bâtisse & du Bateau Lavoir.

POUR LES MERCREDIS APRES-MIDI EN PERIODE SCOLAIRE

Les réservations se font entre chaque période de vacances directement sur les plannings d'activités des mercredis.

Absence facturée sauf si annulation avant le vendredi précédant le jour à annuler ou sur présentation d'un certificat médical.

POUR LES VACANCES SCOLAIRES

L'accueil, pendant les vacances scolaires, a lieu du lundi au vendredi, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles.

Toute réservation est définitive et sera facturée en cas d'absence non justifiée par un certificat médical.

VACANCES	ACCUEIL CENTRE DE LOISIRS	OUVERTURES DES RESERVATIONS
Été 2024	Du 08/07/24 au 02/08/24	Mercredi 12/06/24
Automne 2024	Du 21/10/24 au 31/10/24	Mercredi 09/10/24
Fin d'année 2024	Du 30/12/24 au 03/01/25	Mercredi 11/12/24
Hiver 2025	Du 24/02/25 au 07/03/25	Mercredi 12/02/25
Printemps 2025	Du 22/04/25 au 02/05/25*	Mercredi 09/04/25
Été 2025	Du 07/07/25 au 01/08/25 Du 18/08/25 au 29/08/25*	Mercredi 11/06/25

*sous réserve de modifications